

SÛRETÉ DES ENTREPRISES :

NOUVELLE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'INSA CENTRE VAL DE LOIRE

De manière usuelle dans l'industrie, la sûreté recouvre les aspects de prévention et de lutte contre les actes de malveillance, tandis que la sécurité recouvre généralement les aspects de prévention et de protection contre les risques accidentels.

Il convient toutefois de noter l'exception notable dans le domaine nucléaire où ces notions sont rigoureusement inversées.

Il convient enfin de préciser que la sûreté telle qu'entendue précédemment est de fait distincte de la sûreté de fonctionnement.

1/ Évolution du contexte

Depuis plus de 15 ans, les entreprises ont pris conscience de la nécessité de maîtriser les risques opérationnels et notamment ceux générés par leur propre activité (accidentels) ; ceci a conduit notamment au développement des fonctions hygiène, sécurité et environnement (HSE) ainsi que les formations associées, soutenue en cela par l'évolution du cadre juridique à cause duquel les entreprises se sont vues imposer des obligations de mise en conformité sous le contrôle des pouvoirs publics.

En terme de sûreté, les attentats du 11 septembre 2001 constituent un tournant dans la vision des entreprises et ont été les révélateurs de l'existence de menaces externes considérables, jusque là inimaginables pour les entreprises. En effet, celles-ci attendaient généralement de la part de l'État, qu'il garantisse leur sûreté face à ces risques malveillants.

Le développement simultané des technologies de l'information et de leur corollaire de risques et de menaces ont également contraint les entreprises à se questionner sur leurs vulnérabilités face à ce nouveau type de malveillance. C'est cela qui a engagé le développement de la sécurité des systèmes d'information.

2/ Des besoins croissants

Outre les besoins spécialisés en cyberdéfense ou en sécurité nucléaire que l'AdA ENSIB a traité précédemment, les entreprises ont un besoin de sûreté et de sécurité globale. Les métiers et les techniques ne peuvent et ne doivent pas être segmentés. Seule une approche systémique, sous la coupe d'une direction identifiée, compétente et dimensionnée pourra garantir un résultat satisfaisant.

Le Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE) constate ainsi que : « *Les entreprises se livrent à une course aux technologies de sûreté. [...] De natures variées, complémentaires des moyens traditionnels, ces technologies sont un atout incontournable à la sûreté de l'entreprise. Sans cesse renouvelées, elles nécessitent d'être maîtrisées et leur pertinence doit toujours être remise en question.* »¹

La maîtrise des technologies de la sûreté est donc indispensable et nécessite des compétences techniques que maîtrisent les ingénieurs. Mais également une vision globale des problématiques de sûreté et de sécurité : lors de la mise en œuvre des technologies de sûreté il faut répondre à un besoin et donc à un risque, sous peine de faire supporter aux entreprises des coûts inutiles d'équipement et de fonctionnement.

Outre le niveau décisionnel qui doit recouvrir une vision globale et une approche systémique des questions de sûreté, le niveau opérationnel est indispensable car il est le prolongement et le relais sur le terrain de la direction ; les responsables sûreté et leurs équipes doivent détenir les connaissances et les compétences nécessaires pour faire appliquer les orientations stratégiques et atteindre le niveau de sûreté visé.

Au-delà de ces besoins croissant, la législation française à ces dernières années a évolué sur le domaine de la sûreté et en particulier avec différentes décisions de justices :

- l'arrêt Karachi de la cour d'appel de Rennes du 24 octobre 2007 retenant une faute inexcusable à l'encontre de la DCN ;
- l'arrêt de la Cour de cassation du 7 décembre 2007 à l'encontre de Sanofi reconnaissant la responsabilité civile de la Société Sanofi, suite à l'agression en Côte d'Ivoire d'une de ses salariées expatriées ;
- l'arrêt de la Cour de cassation du 6 avril 1987 condamnant le BHV qui n'avait pas mis en place de mesures de sûreté particulières alors qu'un risque d'attentat était avéré et que l'attaque terroriste commise contre le magasin a blessé plusieurs de ses clients ;
- la décision du tribunal de grande instance de Paris du 7 juin 2006 concernant l'affaire des otages de Jolo.

Cette jurisprudence montre ainsi que le devoir de protection et de sécurité imposé par le code du travail s'applique bien contre les actes de malveillance et que les sociétés ont également une obligation de résultat en la matière.

¹ <https://www.cdse.fr/livre-blanc-la-fonction-surete.html>

3/ Une offre de formation limitée

Dans le cadre du livre blanc publié en décembre 2011, le Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE) constate que : « *Les universités et les écoles qui abordent dans leur cursus les questions de sûreté dans le management restent encore marginales* »².

En effet, l'offre de formation généraliste dans ce secteur est particulièrement limitée à certains cycles spécialisés dans la prévention et la lutte contre la malveillance comme notamment :

- le Haut comité français pour la défense civile (HCFDC)³ ;
- le Centre national de prévention et de protection (CNPP)⁴ ;
- l'École nationale supérieure de la police (ENSP)⁵ ;
- l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)⁶ ;
- l'Institut national des hautes études de sécurité et de justice (INHESJ)⁷.

Outre les formations de ces organismes pour la plupart étatique et sur un mode de formation professionnelle ou continue, une cinquantaine de formations universitaires existe en matière de sécurité/sûreté mais celles-ci sont, en grande partie, orientées vers le droit et les sciences politiques.

Il convient ainsi de noter l'existence du master spécialisé « Ingénierie et management en sécurité globale appliquée (IMSGA) »⁸ de l'Université de technologie de Troyes (UTT), en collaboration avec l'INHESJ, qui a pour ambition d'aborder l'ensemble des problématiques de sécurité globale et donc effleure le thème de la sûreté, sans pour autant lui être dédié.

4/ Une opportunité à saisir par l'INSA Centre Val de Loire

L'INSA Centre Val de Loire, en successeur et héritier notamment de l'ENSI de Bourges, a toute la légitimité et la reconnaissance de ses formations sur la thématique « sécurité » pour s'investir dans ce nouveau domaine de la « sûreté » à destination des ingénieurs.

Son positionnement sur ce secteur actuellement inoccupée par les écoles d'ingénieurs permettrait ainsi à l'INSA Centre Val de Loire de se démarquer des autres écoles et de renforcer son positionnement et ainsi son attractivité sur les thématiques de la maîtrise des risques et des menaces.

² <https://www.cdse.fr/livre-blanc-la-fonction-surete.html>

³ http://www.hcfdc.org/session/session_nationale.php

⁴ <http://www.cnpp.com/fr/Malveillance>

⁵ <http://www.ensp.interieur.gouv.fr/content/view/full/12820>

⁶ <http://www.ihedn.fr/?q=content/seminaire-thematique-securite-economique-et-protection-du-patrimoine>

⁷ <http://www.inhesj.fr/fr/page/departements/securite-economique/nos-formations/session-nationale-specialisee>

<http://www.inhesj.fr/fr/page/departements/securite-economique/nos-formations/cycles-dexpertise>

⁸ <http://www.utt.fr/fr/formation/master-en-sciences--technologies---sante/specialite-imsqa.html>

5/ Un département de formation à développer

Il pourrait ainsi être particulièrement pertinent de créer un département de formation en « Systèmes de protection et sûreté » traitant des problématiques de prévention et de lutte contre la malveillance. Il compléterait ainsi les départements « Maîtrise des risques industriels (MRI) » et « Sécurité et technologies informatiques (STI) ».

Cette nouvelle filière « Systèmes de protection et sûreté » pourrait s'appuyer sur une formation de base d'ingénieur en électricité (courants faibles) complétée par d'autres matières telles que la mécanique des structures et marquer sa différence avec des modules spécifiques comme par exemple :

- Identification et modes d'action des menaces malveillantes,
- Méthodologies d'analyses,
- Technologies de détection et de protection,
- Déontologie et cadre juridique,
- Propriété intellectuelle,
- Etc.

Il convient de noter que du fait de la complémentarité de ce domaine avec les deux autres filières : des synergies pourraient être trouvées et les formations mises en place par le département « Systèmes de protection et sûreté » pourraient ainsi inclure des modules des deux autres filières.

Une autre complémentarité pourrait également être trouvée avec les différents laboratoires de recherche auquel concourt l'INSA Centre Val de Loire tels que :

- Le groupe de recherche en matériaux, microélectroniques, acoustique et nanotechnologie (GREMAN) ;
- Le pôle « Images, robotique, automatique et signal (IRAuS) » du laboratoire PRISME.

Enfin, ce nouveau département « Systèmes de protection et sûreté » serait également conforté par la création de formations spécialisées, notamment de type master, en cybermenace et en sécurité nucléaire.

Jérémy Marti

Président du CJCS
contact@cjcs.fr

Henri Hemery

ASIS Young Professional Liaison pour ASIS France
asis.france.ypp@gmail.com

Philippe Bronsart (Promo 2001)

Président de l'AdA ENSIB
ada@ensi-bourges.fr

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Club des jeunes cadres en sûreté (CJCS)

Le Club des jeunes cadres en sûreté (CJCS) a pour objet la mise en œuvre de toute action visant à développer les relations entre jeunes diplômés ou jeunes cadres relevant du domaine de la sécurité globale ainsi qu'à promouvoir l'éthique et les règles de l'art de la profession.

L'association s'appuie notamment sur les activités supports :

- Constitution d'un réseau de rencontres et d'échanges ;
- Organisation de conférences et d'événements à thèmes ;
- Mise en commun d'informations et de ressources.

Le CJCS compte plusieurs groupes de travail. Ces groupes de travail, sur proposition du bureau ou à l'initiative des membres, se réunissent afin de réfléchir sur une thématique précise. A l'issue de ces rencontres, les membres des différents groupes de travail interpellent une personnalité en lien avec le thème choisi à l'occasion d'un dîner-débat auquel sont conviés l'ensemble des membres de l'association.

En 2014, un nouveau groupe de travail s'est constitué : Formations en sûreté et sécurité.

ASIS France

ASIS International (*American society for industry security*) est une association internationale créée en 1955 aux États-Unis et rassemblant des professionnels de la sécurité et de la sûreté.

ASIS France rassemble des professionnels de la sécurité, quelle que soit leur fonction (sécurité publique, privée, clients, prestataires, experts, universitaires, fabricants, etc.) qui souhaitent partager leur expérience et leurs bonnes pratiques.

De ces échanges d'idées et de méthodes de travail, nous espérons rendre encore plus efficaces nos actions de prévention des risques au sein des entreprises.